

Charenton le Pont, le 11 octobre 2019

Programme d'aide au secteur viticole :

Les Vignerons Indépendants s'indignent de la sous-consommation de l'enveloppe disponible cette année!

Malgré les alertes répétées auprès du ministère de l'Agriculture, le couperet vient de tomber : 2019 va être la 1^{ère} année depuis 10 ans où l'enveloppe ne sera pas entièrement utilisée! Plusieurs millions d'euros d'aides à l'investissement dans les chais et les vignobles vont ainsi être retournés pour cette campagne, et au final perdus sur le PNA!

Pourtant les dossiers sont là, et l'attractivité du dispositif ne se dément pas ! Mais certains dossiers sont en attente de traitement depuis longtemps, trop longtemps même, et n'ont toujours pas été payés, malgré les demandes formelles des professionnels de la filière !

Or 30 millions d'euros d'aides européennes, cela représente 100 millions d'euros d'investissement pour les entreprises dans leurs chais, et injectés directement vers les artisans locaux et fournisseurs de matériel, et 20 millions d'euros de TVA! Nous ne comprenons pas le calcul économique qui a été fait en ne se dotant pas des moyens nécessaires!

En rajoutant les sanctions américaines qui vont être supportées par les producteurs de vin, otages d'un contentieux qui les dépasse, nous ne comprenons pas et ne pouvons que déplorer les décisions qui ont conduit à cette sous-consommation, dommageable pour l'économie de l'ensemble de la filière.

Certes la France est contrainte par les règles fixées par l'UE mais il est plus que temps de porter à Bruxelles un choc de simplification permettant de gérer les aides avec un peu plus de pragmatisme. Nous comprenons la nécessité d'un cadre de contrôle mais il ne faut pas que celui-ci entrave la mise en œuvre des politiques publiques qui ont été décidées.

Rappel du contexte :

Le secteur viticole bénéficie dans le cadre de la PAC d'un programme national d'aide, permettant de financer les investissements dans les caveaux, les actions de restructuration du vignoble ainsi que de soutenir la promotion des produits à l'export dans les pays tiers. La France bénéficie d'une enveloppe annuelle de 280 millions pour financer ces mesures. En cas de non-consommation de la totalité de l'enveloppe avant le 16 octobre de chaque année, les crédits mis à la disposition sont tout simplement perdus, sans possibilité d'augmenter d'autant l'enveloppe de l'année suivante. Cela représente donc une perte sèche pour le secteur viticole.

Comme chaque année, l'inquiétude des professionnels de la filière viticole grandit à l'approche de l'échéance du 15 octobre, ceux-ci craignant que la totalité des crédits disponibles pour financer le programme d'aides ne soient pas totalement utilisés. Non par manque de dossiers de demandes d'aides, mais à cause de problématiques de gestion.